



4.00 crédits	30.0 h	Q1
--------------	--------	----

Enseignants	Jongen François ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	Le cours met en évidence l'interdisciplinarité qui touche à la fois au droit public (liberté d'expression, régimes d'autorisation, répartition des compétences), au droit pénal (délict de presse, responsabilité pénale), au droit privé (responsabilité civile, droit d'auteur, protection de la vie privée, droit à l'image), au droit économique (réglementation de la publicité, contrôle des concentrations) et au droit international (Union européenne et Convention européenne des droits de l'homme).
Acquis d'apprentissage	
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	Le cours fait l'objet d'un examen oral d'une quinzaine de minutes. Si la situation sanitaire le permet, l'examen est organisé en présentiel avec une première question à dix points, que l'étudiant tire au sort et qu'il peut préparer pendant l'examen de l'étudiant qui le précède, puis deux questions à cinq points choisies par l'enseignant pour avoir un aperçu des différentes parties du cours. Les principaux textes de législation et de jurisprudence seront placés à la disposition des étudiants dans le local de préparation. Si la situation sanitaire l'impose, l'examen est organisé en distanciel avec quatre questions à cinq points dont l'une tirée au sort par l'étudiant et les trois autres choisies par l'enseignant pour avoir un aperçu des différentes parties du cours.
Méthodes d'enseignement	Le cours est un cours magistral dispensé en grand auditoire. En situation jaune comme en situation orange, des cohortes d'étudiants seront constituées de façon à ce que le cours soit accessible de façon comodal via le streaming du cours donné à une partie de l'auditoire présente sur place. Les étudiants pourront ainsi assister tour à tour au cours en présentiel, étant entendu qu'il sera permis à chaque étudiant de céder gratuitement à un autre son droit d'être présent à un cours donné (à la façon des permutations aux examens oraux). De la sorte, les étudiants qui préfèrent l'assiduité peuvent « récupérer » les places de ceux qui – pour des raisons sanitaires, pédagogiques ou autres – font le choix de ne pas assister au cours en présentiel. Il serait en effet dommage que des places restent inoccupées dans l'auditoire.
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des fondements constitutionnels, tant du point de vue des droits de l'homme et des libertés publiques (liberté d'expression et liberté d'entreprise) qu'en termes de répartition des compétences au niveau international et au niveau interne. - Analyse comparée du régime juridique des différents médias : presse écrite, radio-télévision, cinéma, Internet, ainsi que des dispositions réglementant leur responsabilité judiciaire (pénale ou civile) ou les voies de réparation extra-judiciaires (droit de réponse en écrit et en audio-visuel périodique). - Analyse des réglementations régissant les contenus des médias, abordant notamment les questions de hate speech, fake news, communication commerciale, objectivité de l'information... - Méthode : La matière sera principalement étudiée au départ des textes applicables en Communauté française de Belgique, qu'ils soient internationaux, nationaux ou communautaires. Il sera fait appel à des études de cas tirés de la jurisprudence.
Ressources en ligne	Les powerpoints du cours, les textes législatifs pertinents et la jurisprudence sont mis à disposition sur Moodle.
Autres infos	Pré-requis : Droit public
Faculté ou entité en charge:	ESPO

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Mineure en technologies numériques et société	MINSTIC	4		
Master [60] en information et communication	COMU2M1	5		
Bachelier en information et communication	COMU1BA	4		